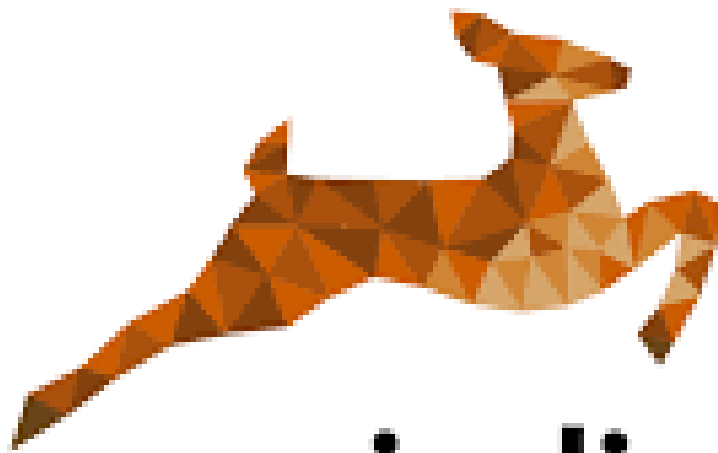


RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

2023



riedisheim

www.riedisheim.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Table des matières

ACTUALITES	3
CONTEXTE	3
LA LOI DE FINANCES 2023	5
RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (R.O.B.) ET BASES LEGALES	6
A1 - LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES.....	8
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DRF :	10
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS VERSEES	10
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	11
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	13
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :	14
NOUVELLES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023	14
DETAIL DES INVESTISSEMENTS DE PLUS DE 30K€.....	15
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT.....	16
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RRI :	16
EVOLUTION DE LA FISCALITE LOCALE	17
EVOLUTION DES DOTATIONS DE L'ETAT	18
A2 - LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS	19
PERISCOLAIRE LYAUTEY.....	19
TENNIS	20
A3 - LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE	21
TABLEAU PREVISIONNEL DE LA DETTE ET DE SON ANNUITE	21
A3B - LE NIVEAU D'EPARGNE BRUTE, D'EPARGNE NETTE ET D'ENDETTEMENT.....	22
EVOLUTION DE L'AUTOFINANCEMENT	22
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES FINANCES.....	23
PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	23
PROSPECTIVE.....	25
CLOTURE DU BUDGET EAU 2022	26
B1 - LA STRUCTURE DES EFFECTIFS	27
B2 – LES DEPENSES DE PERSONNEL	27
B3 – LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	28
B3B – L'EVOLUTION PREVISIONNELLE DE LA STRUCTURE DES EFFECTIFS ET DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	29
ETAT DES INDEMNITES DES ELUS 2022	31
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES DE RESSOURCES HUMAINES	32

ACTUALITES

Contexte

Après deux années de crise sanitaire liée à la COVID, l'année 2022 a été une nouvelle fois très fortement impactée par une nouvelle crise majeure, le retour de la guerre en Europe.

Le conflit en Ukraine a eu de nombreuses conséquences, notamment la reprise de l'inflation qui s'est établie à 5,9% en 2022 et qui devrait se poursuivre en 2023 avec un taux estimé à 6%.

La principale source de cette forte inflation est l'explosion des coûts de l'énergie qui ont atteint des pics extrêmement élevés à la fin de l'été 2022.

Dès le mois d'octobre les services de m2A, en charge du groupement de commandes sur la fourniture d'électricité et de gaz, nous ont transmis les premières simulations des plus alarmantes sur l'évolution du coût des énergies. Il était alors question d'augmentations de +170% sur le prix de l'électricité et +360% sur celui du gaz. La facture pour la Ville de Riedisheim passait ainsi de 450k€ en 2021 à 520k€ en 2022 et 1 400 k€ en 2023 (+900 k€ en un an).

Fin décembre, ces simulations ont été confirmées par m2A avec une actualisation à +200% pour l'électricité et +400% pour le gaz.

Ce n'est que début février que nous avons reçu de nouvelles informations plus rassurantes, avec une évolution du coût de l'électricité qui serait limitée à +28% et du gaz à +180%

Pour autant cela représenterait tout de même une hausse de 430 k€ pour la ville de Riedisheim.

Par ailleurs, les fournisseurs d'énergie ont refusé fin d'année de répondre à l'appel d'offres de gaz du groupement avec un prix fixe sur 2 ans. Aussi les collectivités membres du groupement achètent aujourd'hui le gaz au mois le mois sans aucune certitude sur le prix du mois suivant.

Tout cela démontre bien l'extrême volatilité du coût des énergies qui nous oblige constamment à nous adapter dans nos prévisions budgétaires.

Mais cette forte évolution du taux d'inflation est aussi alimentée par l'envolée des coûts de l'ensemble des matières premières qui semble perdurer en janvier 2023

Par ailleurs, l'Etat a revalorisé le point d'indice des fonctionnaires de 3,5% soit une progression de 180 000 € de la masse salariale de la commune en année pleine.

Ces différents facteurs mettant gravement en danger les équilibres financiers et capacités d'investissements de la ville, nous avons, comme annoncé lors des deux réunions de la commission des finances du dernier trimestre 2022, été amenés dès l'automne 2022 :

- à revoir notre PPI par la mise en place d'une **PPI socle** se limitant strictement aux projets déjà engagés et ceux relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments publics, tous les autres projets étant mis en attente
- à mettre en place un **plan de sobriété énergétique**
- à réfléchir et trouver (élus et agents de la collectivité) **des pistes d'économie** pour les dépenses de fonctionnement

Plusieurs mesures en faveur des collectivités ont été annoncées et ont évolué tout au long du processus d'élaboration de la loi de finances définitive 2023.

Bien que l'Etat semble assouplir les conditions d'accès à ses aides, il nous a fallu dans un environnement des plus incertain faire preuve d'une extrême prudence dans la construction du budget 2023 et garder les marges de manœuvres nécessaires pour absorber les potentiels chocs liés à l'évolution de la situation internationale et ses impacts financiers au niveau national.

Grace à l'évolution plus favorable qu'initialement prévue sur les énergies, les aides de l'état, les économies déjà réalisées par les services et celles qui seront mises en œuvre suite aux réflexions entamées par les agents et les élus, bon nombre de projets ont pu être réintégrés dans la PPI présentée dans ce document. Cependant, les projets ont globalement dû être décalés d'un an afin de ne pas engager trop vite de lourds investissements dans cette situation des plus incertaine et ainsi sauvegarder les équilibres financiers de la ville.

Au premier janvier 2023, le budget annexe de l'eau de la ville de Riedisheim a été dissout suite à la fin de la subdélégation de la compétence à m2A qui va à présent l'exercer directement. Dans ce cadre, les résultats cumulés du budget de l'eau 2022 seront repris au budget principal et la moitié sera reversée à m2A.

La loi de finances 2023

La loi de finances 2023 est marquée par l'ensemble des mesures anti-inflation prises par le gouvernement.

L'augmentation de la DGF : la DGF devrait évoluer à la hausse, l'enveloppe nationale a été abondée de 320 millions d'euros dont 90 M€ pour la DSR (dotation de solidarité rurale), 90 M€ pour la DSU (dotation de solidarité urbaine), 30 M€ pour la dotation intercommunale et 110 M€ à nouveau pour la DSR. Riedisheim ne bénéficiant d'aucune de ces dotations, nous ne pouvons espérer qu'une stabilité de notre dotation.

Le filet de sécurité : en 2023, le critère d'épargne brute minimum (qui avait bloqué l'aide à Riedisheim en 2022) disparaît. Pour bénéficier de ce filet de sécurité, il faut que le potentiel fiscal de la commune soit inférieur au double du potentiel fiscal moyen de la strate (ce qui est le cas pour Riedisheim) et que l'épargne brute diminue d'au moins 15% entre 2022 et 2023. Pour ce dernier critère, il dépendra en grande partie des coûts de l'énergie sur lesquels nous n'aurons aucune certitude.

Si nous devons pouvoir bénéficier de ce soutien, cette aide est égale à 50% de la différence entre l'augmentation des dépenses énergétiques et 40% de celle des recettes réelles de fonctionnement.

L'amortisseur électricité :

L'Etat prendra à sa charge 50% du coût de l'électricité entre la fourchette de 180€ à 500€/MwH.

L'ensemble de ces mesures prévues dans la loi de finances pour 2023 ont fait l'objet de longues tractations. Aussi initialement, l'Etat se contentait d'un soutien via la hausse de la DGF de 210M€ et du filet de sécurité avec des critères beaucoup plus contraints et un calcul moins avantageux. Puis est venu s'ajouter l'amortisseur électricité mais avec un prix plancher à 325€/MwH. Ensuite la DGF a encore été abondée de 110M€ supplémentaires, l'amortisseur électricité a vu son prix plancher réduit et enfin les critères du filet de sécurité ont été assouplis.

Ces tâtonnements nous ont obligé à constamment adapter nos prévisions, sans réellement savoir qu'elles sont les aides dont nous bénéficierons, à quelle hauteur, avec quel mode de calcul, comment seront-elles versées. Là encore, une grande prudence est de mise afin de ne pas avoir de trop mauvaises surprises.

La revalorisation des bases fiscales :

Décidée lors de l'examen du projet de loi de finances au parlement, elle est calculée à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), entre les mois de novembre 2021 et 2022 L'INSEE a indiqué que l'IPCH a augmenté de 7,1% sur un an. Ce sera donc la revalorisation forfaitaire qui sera appliquée aux valeurs locatives foncières pour 2023.

Rapport d'Orientation Budgétaire (R.O.B.) et bases légales

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est prévu par la loi. Ses contours sont définis par l'article L2312-1 du CGCT, son contenu est détaillé dans l'article D2312-3 du même code.

Article L2312-1

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.

Article D2312-3

A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

B. – Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L. 2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

1° A la structure des effectifs ;

2° Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;

3° A la durée effective du travail dans la commune.

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 33 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

C. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 est transmis par la commune au président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante. Il est mis à la disposition du public à l'hôtel de ville, dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

Aussi, la ville de Riedisheim présentera dans son ROB :

- **Les orientations budgétaires (A1)**
- **La présentation des engagements pluriannuels (A2)**
- **La structure et la gestion de l'encours de la dette (A3)**
- **Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement (A3 bis)**
- **La structure des effectifs (B1)**
- **Les dépenses de personnel (B2)**
- **La durée effective du travail dans la commune (B3)**
- **L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel (B3 bis)**

A1 - Les orientations budgétaires

Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses réelles de fonctionnement	R 2021	B 2022	R 2022*	P 2023	Ecart R 2022 / R 2021		Ecart B 2022 / P 2023	
					Valeur	%	Valeur	%
011 - Charges à caractère général	2 386 365 €	2 710 000 €	2 380 903 €	2 950 000 €	- 5 462 €	-0,2%	240 000 €	8,9%
012 - Charges de personnel	4 961 411 €	5 190 000 €	5 174 998 €	5 350 000 €	213 587 €	4,3%	160 000 €	3,1%
014 - Atténuations de produits	255 824 €	302 789 €	301 396 €	280 000 €	45 572 €	17,8%	- 22 789 €	-7,5%
65 - Autres charges de gestion courante	1 196 352 €	1 620 000 €	1 387 145 €	1 760 000 €	190 793 €	15,9%	140 000 €	8,6%
66 - Charges financières	276 561 €	315 000 €	279 569 €	295 000 €	3 008 €	1,1%	- 20 000 €	-6,3%
67 - Charges exceptionnelles	20 517 €	8 000 €	1 974 €	235 000 €	- 18 543 €	-90,4%	227 000 €	2837,5%
68 - Provisions	4 690 €	8 000 €	7 709 €	10 000 €	3 019 €	64,4%	2 000 €	25,0%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 101 720 €	10 153 789 €	9 533 694 €	10 880 000 €	431 973 €	4,7%	726 211 €	7,2%
022 - Dépenses imprévues		45 000 €		420 000 €			375 000 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement	9 101 720 €	10 198 789 €	9 533 694 €	11 300 000 €	431 973 €	4,7%	1 101 211 €	10,8%

*Les données présentées pour le réalisé 2022 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Les dépenses réelles de fonctionnement augmenteraient au budget 2023 de 7,2% (hors dépenses imprévues) par rapport au budget 2022. Cette forte augmentation a quatre causes principales :

- Suite à une erreur de tiers sur le titre de recette pour le loyer 2021 de l'EHPAD pour un montant de 220k€, ce titre a été réémis en 2022 (double encaissement). L'annulation du titre initial sera réalisée en 2023 (chapitre 67), les crédits 2022 n'étant pas suffisants.
- Les charges de personnel avec l'augmentation de 3,5% du point d'indice sur une année pleine en 2023
- Le reversement de la moitié de notre résultat 2022 du budget de l'eau (190k€) à m2A au chapitre 65
- L'augmentation des coûts de l'énergie représentant 430 k€

Le chapitre 011 n'augmente que de 240k€ alors que les seules dépenses énergétiques sont en hausse de plus de 430 k€. Ainsi, alors même que nous connaissons une inflation extrêmement forte (5,9% en 2022 et 6% prévu en 2023), l'évolution contrôlée des chapitres 011 et 65 hors dépenses énergétiques et reversement du résultat de l'eau fait apparaître une économie en euro constant de l'ordre de 370 k€ en intégrant le transfert de la restauration scolaire (-170k€).

Les crédits des dépenses énergétiques ont été revus à la baisse suite aux dernières simulations de m2A. La différence avec la précédente simulation a été inscrite en dépenses imprévues afin de pouvoir être utilisée en cas de remontée des prix où réinjectée dans l'autofinancement lorsque la situation se sera stabilisée.

Les taux de réalisation 2022 par rapport au budget sont toujours relativement importants, 88% et 86% pour les chapitres 011 et 65, le taux global de réalisation (hors dépenses imprévues) atteint 94% du budget:

Les dépenses réelles de fonctionnement de l'exercice 2022 affichent une progression de 4,7% due à l'augmentation du point d'indice de 3,5% à compter du 1^{er} juillet 2022 et au chapitre 65, à la prise en compte de la mise à disposition du personnel dans la subvention du CCAS ainsi que d'une augmentation de 40k€ de la subvention aux foyers clubs d'Alsace liée au transfert de l'extrascolaire (compensé par des dépenses en moins au chapitre 011) et à un besoin plus important au niveau des ALSH et de l'animation jeunesse.

Hors subventions supplémentaires du CCAS (+ 140k€ pour la mise à disposition de personnel entièrement compensée en recettes) l'écart est ramené à **+3,2%**, soit sous le taux d'inflation arrêté à **5,9%** pour 2022.

Informations complémentaires DRF :

Subventions et participations versées

Malgré le contexte budgétaire difficile, l'évolution prévisionnelle des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement l'envolée des dépenses énergétiques, la volonté de la municipalité est de sauvegarder à tout prix les subventions versées aux associations afin de préserver leurs capacités financières et de continuer à leur permettre d'assurer leur rôle d'animation et de lien social au sein de la ville dans ce contexte de crise majeure que nous traversons.

Le montant total des subventions est arrêté à 863 600 € et les participations à 227 000 €

Bénéficiaire	Montant versé 2022	Proposition 2023
UNION associations	98 400 €	98 400 €
UNION fonctionnement	8 200 €	4 200 €
UNION manifestation	21 800 €	16 800 €
Amicale du personnel	23 000 €	23 000 €
Musique Municipale	91 000 €	91 000 €
Salon international de la photo	5 000 €	5 000 €
Mosaïque	1 600 €	1 600 €
Jeunes licenciés	2 890 €	3 000 €
UNSS	1 300 €	1 300 €
CCAS	280 000 €	260 000 €
Foyers clubs courte échelle ALSH	159 292 €	172 000 €
Foyers clubs espace jeunes	69 804 €	80 000 €
Foyers clubs pass découverte	29 565 €	30 000 €
Classes de découverte élémentaires Riedisheim	3 510 €	8 000 €
Classes de découverte collèges Riedisheim	1 375 €	- €
UDSP	780 €	800 €
Entretien tennis	8 317 €	8 500 €
Subventions exceptionnelles	4 908 €	- €
Centre Socio Culturel	- €	60 000 €
Total subventions	810 741 €	863 600 €
Collège St Ursule	19 812 €	20 000 €
Service d'Incendie et de Secours	161 937 €	162 000 €
Brigades vertes	31 567 €	32 000 €
Syndicat rivières	6 875 €	7 000 €
Service numérique m2A	5 227 €	6 000 €
Total participations	225 418 €	227 000 €

Recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement	R 2021	B 2022	R 2022*	P 2023	Ecart R 2022 / R 2021		Ecart B 2022 / P 2023	
					Valeur	%	Valeur	%
013 - Atténuations de charges	168 249 €	150 000 €	162 045 €	100 000 €	- 6 205 €	-3,7%	- 50 000 €	-33,3%
70 - Produits des services	601 379 €	530 000 €	580 421 €	330 000 €	- 20 958 €	-3,5%	- 200 000 €	-37,7%
73 - Impôts et taxes	8 722 098 €	8 900 000 €	8 959 470 €	9 350 000 €	237 372 €	2,7%	450 000 €	5,1%
74 - Dotations et participations	1 523 280 €	1 590 000 €	1 637 928 €	1 700 000 €	114 648 €	7,5%	110 000 €	6,9%
75 - Autres produits de gestion courante	733 327 €	736 000 €	990 459 €	740 000 €	257 131 €	35,1%	4 000 €	0,5%
76 - Produits financiers	192 €				- 192 €			
77 - Produits exceptionnels	488 514 €	25 000 €	1 417 929 €	40 000 €	929 415 €	190,3%	15 000 €	60,0%
775 - Produits des cessions ¹	455 505 €	(1 385 000 €)	1 354 881 €	(755 000 €)	899 376 €		(- 630 000 €)	
78 - Réduction de charges			4 690 €	7 700 €				
Total des recettes réelles de fonctionnement	12 237 040 €	11 931 000 €	13 752 941 €	12 267 700 €	1 515 902 €	12,4%	336 700 €	2,8%
Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)	11 781 535 €	11 931 000 €	12 398 060 €	12 267 700 €	616 525 €	5,2%	336 700 €	2,8%

*Les données présentées pour le réalisé 2022 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

¹ Pour le budget 2022 et la prévision 2023, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs, ils sont prévus en investissement au chapitre 024

Les recettes réelles de fonctionnement n'augmenteraient au budget 2023 que de 2,8% par rapport au budget 2022. Cette faible hausse, malgré une augmentation des bases fiscales de 7,1% liée à l'inflation (soit +480k€), est principalement due au transfert de la restauration scolaire et donc l'arrêt de la refacturation de ce service (-170k€ au chapitre 70).

Le volume de recettes 2022 (hors cessions) est supérieur à l'année passée +5,2%, augmentation liée essentiellement à :

- La refacturation de la mise à disposition de personnel au CCAS (140k€ au chap 70 – compensé par une subvention au chap 65) qui vient contrebalancer la perte des recettes de cantine suite au transfert de la compétence à compter du 1^{er} septembre.
- Une aide exceptionnelle de l'Etat pour la création de logements aidés (projet ile Napoléon) de 126k€ au chap 74 qui vient compenser la baisse des dotations cette année.
- L'émission d'un 2^e titre pour le loyer de l'EHPAD suite à une modification du calcul, compensé par une annulation du premier titre en 2023 au chap 67

Pour mémoire, les attributions de compensation versées par m2A ont été modifiées par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées suite au transfert de compétence du PLUi :

Années	2020	2021	2022	2023
Montant	714 784 €	713 508 €	712 231 €	712 231 €

Dépenses réelles d'investissement

Dépenses réelles d'investissement	R 2021	B 2022	R 2022*	P 2023
16 - Emprunts et dettes assimilées	2 253 598 €	768 500 €	767 572 €	800 000 €
20 - Immobilisations incorporelles	117 428 €	245 486 €	132 683 €	190 000 €
21 - Immobilisations corporelles	1 547 931 €	2 935 041 €	1 344 305 €	2 920 000 €
23 - Immobilisations en cours ¹	2 303 154 €	3 580 000 €	1 803 863 €	3 550 000 €
26 - Participations et créances		5 000 €	1 060 €	5 000 €
Autres chapitres de dépenses réelles d'investissement	150 000 €	5 500 €	367 €	8 500 €
Total des dépenses réelles d'investissement	6 372 111 €	7 539 527 €	4 049 851 €	7 473 500 €
020 - Dépenses imprévues		100 000 €		100 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	6 372 111 €	7 639 527 €	4 049 851 €	7 573 500 €

*Les données présentées pour le réalisé 2022 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

Compte tenu de l'évolution de l'inflation et surtout du coût des énergies annoncées à l'automne 2022, nous avons dans un premier temps revu à la baisse notre Plan Pluriannuel d'Investissement par la mise en place d'une **PPI socle** se limitant strictement aux projets déjà engagés et ceux relatifs à la rénovation énergétique des bâtiments publics, tous les autres projets étant mis en stand-by dans l'attente du Projet de Loi de Finances 2023 et de potentielles mesures gouvernementales.

Plusieurs aides aux collectivités ont été intégrées dans le PLF après de longues négociations, comme **l'amortisseur électricité** et le **filet de sécurité** ainsi que les dernières simulations m2A sur les coûts des énergies devraient permettre de dégager quelques marges de manœuvre.

Néanmoins, en 2023 en raison du contexte actuel faisant peser une forte incertitude sur les coûts de l'énergie, les nouveaux projets devant initialement démarrer au cours de l'exercice ont été repoussés en 2024. C'est le cas de la place Munderkingen et des nouveaux tennis. Le COSEC ayant lui aussi été décalé d'un an de 2024 à 2025.

La nouvelle PPI prenant en compte ces différents éléments est présentée plus avant.

Pour autant, d'important investissements seront réalisés sur l'exercice 2023 : le démarrage du périscolaire Lyautey et la rénovation de l'école Mermoz qui se poursuivront sur l'année 2024. De plus, des projets démarrés en 2022 seront finalisés en 2023 notamment la piste cyclable rue de Modenheim.

Informations complémentaires :

Nouvelles dépenses d'investissement 2023

Les propositions de dépenses d'investissement pour l'exercice 2023 sont récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Services	Montant k€	Services	Montant k€
Scolaire	3 210	Associations / sport	156
SCIN	1 454	Sécurité	104
Foncier	920	Environnement	77
CTM	355	Informatique	57
BEB	185	Autres et arrondis	142
Total		6 660	

Détail des investissements de plus de 30k€

Service	Libellé	Montant
SC	DEBUT DU CHANTIER PERISCOLAIRE LYAUTEY	1 800 000,00 €
SC	TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE ECOLE MERMOZ	1 150 000,00 €
BEV	PISTE CYCLABLE RUE DE MODENHEIM / NAVIGATION	900 000,00 €
JF	ACQUISITIONS FONCIERES MILIEU URBAIN	380 000,00 €
JF	ACQUISITIONS TENNIS	200 000,00 €
BEB	FIN DE DEMOLITION ET DESAMIANTAGE RUE DE L'INDUSTRIE	130 000,00 €
BEV	ESPACE DE RESPIRATION 12 RUE D'ALSACE	125 000,00 €
SC	FIN TRAVAUX BARTHOLDI	110 000,00 €
BEV	VENELLE ST MARC	100 000,00 €
EL	ECLAIRAGE PUBLIC	100 000,00 €
BEV	PUMPTRACK	100 000,00 €
CT	NACELLE	90 000,00 €
SC	TARIF JAUNE BARTHOLDI 1 ET GYMNASE	80 000,00 €
SPO	TENNIS - ETUDE	80 000,00 €
JF	ACQUISITIONS FONCIERES PARCELLE ECOLE VIOLETTE.	80 000,00 €
BEV	FIN DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE	78 500,00 €
JF	ACQUISITION LIAISON DOUCE RUE SAINT MARC / COLLINES	70 000,00 €
ENV	FRAIS D'ETUDES DEPOLLUTION RUE DE LA HARDT	65 000,00 €
AS	PHOTOVOLTAÏQUE ESPACE EBERHARDT	60 000,00 €
BEV	PLACE DE MUNDERKINGEN	50 000,00 €
BEV	VOIRIE COURANTE ET CHEMINS RURAUX	50 000,00 €
BEV	GRAVILLONAGE POINT A TEMPS	50 000,00 €
JF	ACQUISITION PARCELLES VILLE DE MULHOUSE - RUE DES BOIS	45 000,00 €
EV	REFECTION ESPACES VERTS	40 000,00 €
JF	FRAIS ACTES NOTARIES ET PV D'ARPENTAGE	40 000,00 €
JF	ACQUISITION LIAISON DOUCE RUES MERMOZ/ZIMMERSHEIM	30 000,00 €
JF	ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL CAPRICIA COIFFURE	30 000,00 €
CT	VEHICULE UTILITAIRE GRAND FOURGON	30 000,00 €

La part des dépenses d'investissement de plus de 30 k€ prévues sur l'exercice 2023 ayant pour objectif direct une amélioration de l'environnement est de

53%

Recettes réelles d'investissement

Recettes réelles d'investissement	R 2021	B 2022	R 2022*	P 2023
10 - Dotations, fonds divers et réserves ³	781 480 €	623 472 €	574 420 €	577 000 €
13 - Subventions d'investissement	1 224 876 €	2 142 000 €	1 140 382 €	2 360 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	927 €		- €	
024 - Produit des cessions ⁴	(455 505 €)	1 385 000 €	(1394881 €)	755 000 €
Total des recettes réelles d'investissement	2 007 283 €	4 150 472 €	1 714 802 €	3 692 000 €
<i>Recettes réelles de fonctionnement (hors cession)</i>	2 007 283 €	2 765 472 €	1 714 802 €	2 937 000 €
1068 - Excedent capitalisé	914 080 €	3 638 244 €	3 638 244 €	26 294 €
Total des recettes réelles d'investissement	2 921 363 €	7 788 716 €	5 353 046 €	3 718 294 €

*Les données présentées pour le réalisé 2022 sont une estimation prévisionnelle, l'exercice n'étant pas clos.

³ Hors excédent capitalisé

⁴ Pour les réalisations, les produits des cessions sont donnés à titre indicatifs ils sont réalisés en recettes de fonctionnement.

Le résultat d'investissement de 2022 étant positif, nous n'avons plus de capitalisation d'excédent de fonctionnement.

Les subventions restent à un niveau important, les projets de rénovation énergétique étant fortement accompagnés et les périscolaires étant portés financièrement par m2A.

Subventions prévues pour 2023 :

- Périscolaire Lyautey : 1 425 k€
- Rénovation énergétique Mermoz : 300 k€
- Périscolaire Bartholdi : 295 k€
- Piste cyclable Modenheim : 222 k€
- Autres : 118 k€

Informations complémentaires RRI :

Les cessions prévues en 2023 sont :

- Habitation 12 rue d'Alsace : 255 000 €
- Habitation 14 rue de Bourgogne : 190 000 €
- Habitation 1 rue de la paix : 100 000 €
- Habitation 34 rue d'Alsace : 210 000 €

Evolution de la fiscalité locale

TAXE D'HABITATION	2019	2020	2021	2022	2023
Base imposable	21 913 224 €	21 608 877 €			
Taux TH	15,84%	15,84%			
Produit TH	3 472 041 €	3 423 819 €			
COMPENSATION ETAT			1 792 627 €	1 982 230 €	2 122 968 €
FONCIER BATI	2019	2020	2021	2022	2023
Base imposable	14 458 287 €	14 826 308 €	14 885 764 €	15 477 705 €	16 576 622 €
Taux FB	18,81%	18,81%	31,98%	31,98%	31,98%
Produit FB	2 718 953 €	2 788 161 €	4 760 467 €	4 962 010 €	5 301 204 €
FONCIER NON BATI	2019	2020	2021	2022	2023
Base imposable	48 332 €	48 708 €	52 416 €	57 988 €	62 105 €
Taux FNB	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%	55,13%
Produit FNB	26 643 €	26 850 €	28 894 €	31 969 €	34 235 €

Produits des 3 taxes 6 217 637 € 6 238 830 € 6 581 989 € 6 976 209 € 7 458 407 €

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives fixé par la loi de finances 2023 est de **7,1%**.

Pour la construction budgétaire 2023, nous n'avons tenu compte que de cette seule revalorisation, la variation des bases physiques n'étant à ce jour pas connue, elle sera au besoin intégrée par décision modificative.

La stabilité des taux de la fiscalité locale a une nouvelle fois été l'option retenue pour l'élaboration du budget 2023, malgré le contexte budgétaire difficile dans cette période de forte incertitude.

La progression du produit fiscal est entièrement liée à la revalorisation des bases.

Evolution des dotations de l'Etat

Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dotation forfaitaire	1 038 537 €	1 031 094 €	1 040 336 €	1 020 597 €	995 807 €	995 000 €
DNP*	115 991 €	104 392 €	93 953 €	84 558 €	77 429 €	71 000 €
DSU*	128 829 €	81 286 €	- €	- €	- €	- €
DGF totale	1 283 357 €	1 216 772 €	1 134 289 €	1 105 155 €	1 073 236 €	1 066 000 €

*DNP = Dotation Nationale de Péréquation

*DSU = Dotation de Solidarité Urbaine

Après une perte de près de 40% en 4 ans (2013 à 2017), représentant 876k€ soit 2,2M€ cumulés sur la période, la DGF a été stabilisée au niveau national dans les différentes lois de finances depuis 2017. En 2022 elle aura baissé de 2,9%.

Cependant, force est de constater que depuis, notre dotation forfaitaire a encore été minorée. Pour l'exercice 2022 elle baisse à nouveau de 2,4% par les différentes variations au sein de l'enveloppe. Notre DNP a elle diminué de 8,4%.

Pour 2023 nous partons sur une hypothèse de stabilité de la dotation forfaitaire et une poursuite de la baisse de la DNP par rapport aux années passées.

A2 - Les engagements pluriannuels

Périscolaire Lyautey

A ce jour, la ville de Riedisheim n'a qu'un seul engagement pluriannuels actés par AP/CP (Autorisation de Programme / Crédit de Paiement). Il s'agit de la création d'un périscolaire à l'école Lyautey.

Une première délibération avait été prise pour l'institution de cet AP/CP par le Conseil Municipal le 24 mars 2022. Une actualisation de cet AP/CP est proposée pour tenir compte des nouvelles données.

Le concours pour la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été lancé le 7 septembre 2021. L'équipe de maîtrise d'œuvre, représentée par le cabinet d'architecture Ara Trio a été choisie le 3 février 2022.

L'avant-projet détaillé a été présenté au Conseil Municipal du 29 septembre 2022. Le permis de construire est en cours d'instruction et les marchés travaux devraient être mis en ligne fin février, début mars pour un démarrage du chantier en mai 2023, l'opération devant se terminer pour la rentrée de septembre 2024.

S'agissant d'une compétence de m2A, la ville a reçu délégation de maîtrise d'ouvrage par délibération du 5 juillet du bureau de m2A accepté par délibération du 26 août 2021 du conseil municipal de Riedisheim. La ville de Riedisheim préfinancera le projet et m2A participera au coût du projet tel que défini dans la convention.

Les grands postes de dépenses (HT) au stade de l'Avant-Projet Détaillé (APD) sont :

- Divers frais d'étude : 223 311 €
- La construction du périscolaire pour 2 862 813 €
- La maîtrise d'œuvre : 426 682 €

Soit un total de 3 512 806 € HT ou 4 215 367 € TTC.

Les dépenses prévisionnelles (TTC) se répartissent dans le temps comme suit :

- 2022 : 141 582 €
- 2023 : 1 800 000 €
- 2024 : 2 273 785 €

Aussi, un crédit de 1 800 000€ est prévu au budget 2023.

Le montant total de l'opération de 4 215 k€, ne sera au final porté par la ville qu'à hauteur de 1 034 k€ desquels il faudra déduire les subventions et le FCTVA soit un reste à charge estimé à 617 k€.

Tennis

Un nouvel AP/CP sera créé en 2023 pour la construction d'un nouveau club de tennis.

Après des discussions avec le CMCAS, association propriétaire des équipements sportifs du SREG à Rixheim à la limite communale avec Riedisheim, la ville a décidé de se porter acquéreur des terrains de tennis.

Le Conseil Municipal a délibéré sur le sujet en date du 1^{er} septembre 2022.

Depuis, des échanges se sont engagés avec les clubs de Riedisheim et du SREG sur le nouvel aménagement du site. Dès septembre 2022, sur la base de projection de l'ADAUHR, le projet a été travaillé en concertation avec les 2 associations pour aboutir mi-janvier à une proposition commune de toutes les parties.

Sur cette base, l'ADAUHR a rédigé un Programme Technique Détaillé (PTD) qui servira de base au lancement d'un concours.

Les travaux devraient commencer à l'été 2024 et se finir en septembre 2025.

Les grands postes de dépenses (HT) sont :

- Divers frais d'étude : 40 000 € HT
- Acquisition du terrain : 200 000 €
- La construction des équipements tennistiques : 3 040 000 € HT
- La maîtrise d'œuvre : 460 000 € HT

Soit un total de 3 740 000 € HT ou 4 448 000 € TTC.

Pour l'année 2023, les dépenses TTC seront principalement :

- L'acquisition du terrain : 200 000 €
- La mission d'assistance à maître d'ouvrage de l'ADAUHR : 3000 €
- Les indemnités de concours : 30 000 €
- Une première part de mission de maîtrise d'œuvre : 40 000 €
- Divers frais : 7 000 €

Soit une enveloppe de 280 000 € TTC inscrite au budget 2023.

Le montant total de l'opération de 4 448 k€, devrait être accompagné par des subventions de partenaires et bénéficiaire du FCTVA soit un reste à charge estimé à 2 500 k€.

A3 - La structure et la gestion de l'encours de la dette

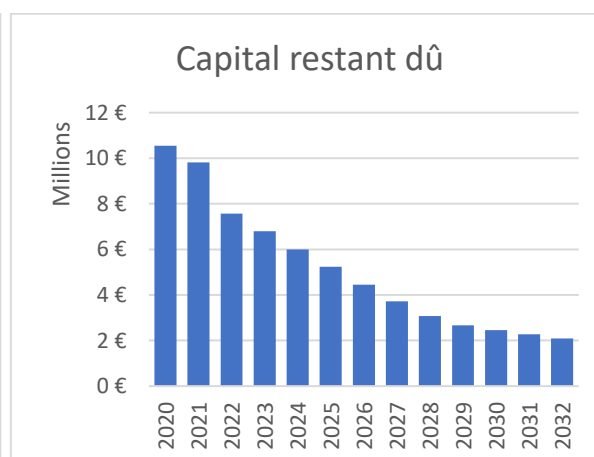
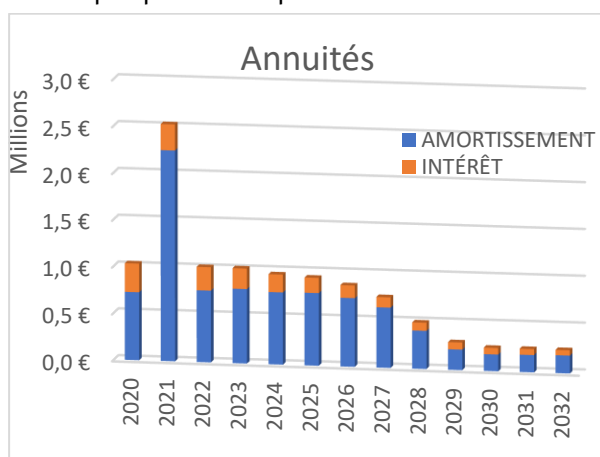
Tableau prévisionnel de la dette et de son annuité

Evolution de la dette sur le mandat en cours et celui à suivre :

ANNÉE	ENCOURS	ANNUITÉ	INTÉRÊT	AMORTISSEMENT
2020	10 542 514 €	1 031 801 €	305 805 €	725 995 €
2021	9 816 519 €	2 530 096 €	278 923 €	2 251 174 €
2022	7 564 381 €	1 016 522 €	249 883 €	766 639 €
2023	6 796 808 €	1 013 816 €	218 876 €	794 940 €
2024	6 001 869 €	961 555 €	190 558 €	770 997 €
2025	5 230 871 €	938 366 €	162 740 €	775 626 €
2026	4 455 245 €	868 668 €	135 167 €	733 501 €
2027	3 721 744 €	753 516 €	109 553 €	643 962 €
2028	3 077 782 €	494 469 €	86 906 €	407 563 €
2029	2 670 219 €	295 231 €	76 060 €	219 171 €
2030	2 451 047 €	248 102 €	69 666 €	178 436 €
2031	2 272 611 €	247 864 €	63 345 €	184 519 €
2032	2 088 092 €	247 626 €	56 744 €	190 882 €

L'encours poursuit sa baisse, Fin 2023 elle devrait être de 6M€ et perdra encore plus d'1,5M€ d'ici à la fin du mandat. L'amortissement commencera à baisser à partir de 2025 hors nouveaux emprunts.

Il n'est pas prévu d'emprunter cette année.



A3b - Le niveau d'épargne brute, d'épargne nette et d'endettement

Evolution de l'autofinancement

	R 2021	B 2022	R 2022*	P 2023
Capacité d'Autofinancement Brute	3 135 319	1 777 211	4 219 247	1 387 700
<i>Capacité d'Autofinancement Brute (hors cession)</i>	<i>2 679 814</i>	<i>1 777 211</i>	<i>2 864 366</i>	<i>1 387 700</i>
<i>Ratio EB</i>	<i>22,75%</i>	<i>14,90%</i>	<i>23,10%</i>	<i>11,31%</i>
Remboursement du capital de la dette	753 598	768 500	767 572	800 000
Capacité d'Autofinancement Nette	2 381 721	1 008 711	3 451 675	587 700
<i>Capacité d'Autofinancement Nette (hors cession)</i>	<i>1 926 216</i>	<i>1 008 711</i>	<i>2 096 794</i>	<i>587 700</i>
<i>Ratio EN</i>	<i>16,35%</i>	<i>8,45%</i>	<i>16,91%</i>	<i>4,79%</i>

*Les données présentées pour 2022 sont provisoires, les comptes n'étant pas clos.

La capacité d'autofinancement brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Une fois retranché le remboursement du capital de la dette, on obtient la capacité d'autofinancement nette qui représente la contribution, dégagée par la section de fonctionnement, à la réalisation des investissements.

En 2022, l'épargne brute (EB) est largement supérieure aux prévisions ainsi qu'à l'épargne de 2021. Cela vient d'une part de la non réalisation de la totalité des dépenses, et d'autre part des recettes exceptionnelles liées à la double facturation du loyer de l'EHPAD, l'aide exceptionnelle de l'état pour la création de logements aidés. Par ailleurs, la refacturation de la cantine scolaire étant décalée de 6 mois, nous avons encore eu en 2022 une année pleine en recettes mais seulement un semestre en dépenses.

On retrouve donc sans surprise une épargne inférieure pour les prévisions 2023 avec des dépenses notamment énergétiques qui viennent réduire notre capacité de financement. Pour autant, notre capacité de remboursement reste bonne, notre en cours de dette étant très faible.

Ratio de capacité de remboursement de la dette :

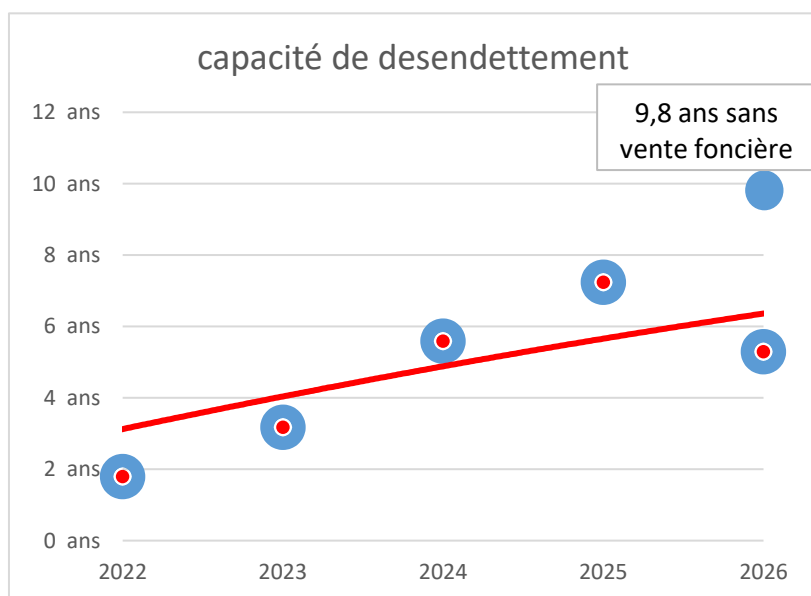
En cours de la dette / Epargne brute (EB)

	En cours	EB	remb
2020	10 542 514 €	2 419 548 €	4,4
2021	9 816 519 €	3 135 319 €	3,1
2022	7 564 381 €	4 219 247 €	1,8
2023	6 796 808 €	1 387 700 €	4,9
Objectif maximum fixé par l'Etat			12 ans

Informations complémentaires Finances

Plan Pluriannuel d'Investissement

Projets	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Investissements courants	1 143 417 €	653 672 €	1 567 500 €	1 500 000 €	1 500 000 €	1 500 000 €
Voirie	589 023 €	653 298 €	278 500 €	250 000 €	830 000 €	250 000 €
Place Munderkingen			50 000 €	600 000 €	1 000 000 €	
Circulation douce			900 000 €			
Transition énergétique	465 813 €	504 663 €	1 150 000 €	2 060 000 €	1 200 000 €	1 200 000 €
Espace de respiration	385 693 €	342 540 €	424 000 €	50 000 €		
Requalification de friche	3 227 €	312 828 €	130 000 €			400 000 €
Espace Eberhardt	968 953 €	250 050 €				
Restaurant Bartholdi	300 065 €	383 435 €	110 000 €			
Restaurant Lyautey		141 582 €	1 800 000 €	2 273 785 €		
COSEC		20 365 €		100 000 €	2 000 000 €	4 000 000 €
Tennis	112 321 €	10 902 €	280 000 €	1 660 000 €	2 500 000 €	
Dollfus					500 000 €	1 000 000 €
TOTAL	3 968 512 €	3 273 335 €	6 690 000 €	8 493 785 €	9 530 000 €	8 350 000 €



Le programme pluriannuel d'investissement a été remanié à maintes reprises depuis l'automne 2022 et tout récemment encore début février 2023 sur la base des dernières simulations réalisées par les experts m2A sur les dépenses énergétiques

Une PPI dite « socle » comprenant uniquement les projets en cours et ceux liés à la transition énergétique dans les écoles avait été mise en place en septembre 2022 lorsque l'inflation était à son plus haut et qu'aucune aide d'état n'était prévue, plusieurs grands projets avaient ainsi été

mis en stan-by.

Compte tenu de l'annonce des aides gouvernementales et des toutes récentes informations sur l'évolution des coûts de l'énergie, certains projets ont pu être réintégrés dans la PPI mais décalés dans le temps (place de Munderkingen, Tennis, COSEC, Dollfus).

La PPI présentée est basée sur des hypothèses à court/moyen terme de ralentissement de l'inflation, d'une stabilisation des cours de l'énergie, mais est aussi conditionnée par les économies de dépenses de fonctionnement prévue par le plan d'économie mis en œuvre. Elle se rapproche globalement du montant de la PPI de début de mandat. Néanmoins, vu l'évolution importante des coûts des énergies et des prix à la construction certains projets ont été provisoirement abandonnés, d'autres trouveront une autre forme de réalisation.

Globalement, le montant total des investissements projetés sur le mandat est de 40 M€ avec un montant total d'emprunts prévus de 11,2 M€.

La capacité de désendettement est quant à elle portée à 5,3 ans (9,8 ans hors vente foncière) en fin de mandat.

Bien sûr, la PPI présentée reste une projection à court terme dans un environnement très incertain lié à l'extrême volatilité des coûts de l'énergie et des incertitudes d'évolution des taux d'inflation et des prix à la construction. Elle aura vocation à évoluer tout au long du mandat en l'adaptant très régulièrement en fonction de la conjoncture internationale qui ne semble pas évoluer favorablement, mais aussi des politiques nationales mises en œuvre pour soutenir les collectivités.

Prospective

FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025	2026
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
002 - Résultat reporté de fonctionnement	2 793 898 €	909 903 €	3 225 785 €	1 590 503 €	0 €	0 €
013 - Atténuation de charges	168 249 €	162 045 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €
70 - Produits des services	601 379 €	580 421 €	330 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
73 - Impôts et taxes	8 722 098 €	8 959 470 €	9 350 000 €	9 637 740 €	9 803 617 €	9 973 373 €
74 - Dotations et participations	1 523 280 €	1 637 928 €	1 700 000 €	1 455 550 €	1 447 034 €	1 438 928 €
75 - Autres produits de gestion courante	733 327 €	990 459 €	740 000 €	713 282 €	713 282 €	713 282 €
76 - Produits financiers	192 €	- €	- €	- €	- €	- €
77 - Produits exceptionnels	488 514 €	1 417 929 €	795 000 €	80 301 €	80 301 €	1 280 301 €
775 - Produits des cessions	455 505 €	1 354 881 €	755 000 €	- €	- €	1 200 000 €
78 - Réduction de charges		4 690 €	7 700 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	15 030 937 €	14 662 845 €	16 248 485 €	13 907 375 €	12 474 234 €	13 835 884 €
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT hors cessions et report	11 781 534 €	12 398 061 €	12 267 700 €	12 316 873 €	12 474 233 €	12 635 884 €
% évolution par rapport à N-1 (hors cessions)	5,3%	5,2%	-1,1%	0,4%	1,3%	1,3%
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
011 - Charges à caractère général	2 386 365 €	2 380 903 €	2 950 000 €	3 053 250 €	3 099 049 €	3 145 534 €
012 - Charges de personnel	4 961 411 €	5 174 998 €	5 350 000 €	5 403 500 €	5 457 535 €	5 512 110 €
014 - Atténuations de produits	255 824 €	301 396 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €	280 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 196 352 €	1 387 145 €	1 760 000 €	1 609 250 €	1 633 389 €	1 657 890 €
66 - Charges financières	276 561 €	279 569 €	295 000 €	190 675 €	279 420 €	350 636 €
67 - Charges exceptionnelles	25 207 €	1 974 €	235 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
68 - Provisions		7 709 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	9 101 720 €	9 533 694 €	10 880 000 €	10 546 675 €	10 759 393 €	10 956 170 €
% évolution par rapport à N-1	3,8%	4,7%	14,1%	-3,1%	2,0%	1,8%
EPARGNE BRUTE (hors report)	3 135 319 €	4 219 248 €	2 142 700 €	1 770 197 €	1 714 841 €	2 879 714 €
EPARGNE BRUTE hors cessions et report	2 679 814 €	2 864 367 €	1 387 700 €	1 770 197 €	1 714 841 €	1 679 714 €
Taux d'épargne brute	22,7%	23,1%	11,3%	14,4%	13,7%	13,3%
Remboursement du capital de la dette	753 598 €	767 572 €	800 000 €	770 997 €	920 250 €	1 010 419 €
EPARGNE NETTE	2 381 721 €	3 451 676 €	1 342 700 €	999 200 €	794 591 €	1 869 296 €
EPARGNE NETTE hors cessions	1 926 216 €	2 096 795 €	587 700 €	999 200 €	794 591 €	669 296 €

Clôture du budget eau 2022

Dépenses de fonctionnement	
658 Charges diverses de gestion courante	0,56€
66111 Intérêts	27 331,02€
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 331,58€
6811 Dotations aux amortissements	144 833,17€
Total des dépenses d'ordres de fonctionnement	144 833,17€
Total des dépenses de fonctionnement	172 164,75€

Recettes de fonctionnement	
70111 Vente d'eau aux abonnés	387 073,44€
Total recettes réelles de fonctionnement	387 073,44€
777 Amortissement des subventions	3 170,00€
Total des recettes d'ordres de fonctionnement	3 170,00€
Total des recettes de fonctionnement	390 243,44€

Dépenses d'investissements	
21531 Réseaux d'eau	11 257,00€
1641 Emprunts en euros	124 162,00€
Total des dépenses réelles d'investissement	135 419,00€
040 Amortissement des subventions	3 170,00€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	3 170,00€
Total des dépenses d'investissement	138 589,00€

Recettes d'investissements	
1068 Autres réserves	18 445,18€
Total des recettes réelles d'investissement	18 445,18€
281531 Amortissement réseaux d'eau	144 833,17€
Total des dépenses d'ordres d'investissement	144 833,17€
Total des dépenses d'investissement	163 278,35€

Le budget de l'eau a été transféré à m2A le 1^{er} janvier 2023. Aussi, il n'y aura plus de budget annexe de l'eau.

Les résultats cumulés du budget annexe de l'eau 2022 seront additionnés aux résultats du budget principal 2022 pour la reprise au budget principal 2023. 50% des résultats cumulés du budget de l'eau 2022 seront ensuite reversés à m2A. Par ailleurs, en juin après le vote du compte administratif du budget de l'eau de Mulhouse, la ville de Mulhouse reversera aux communes partenaires de la régie de l'eau de Mulhouse, 50% de ses résultats au prorata de la consommation d'eau 2022 sur le ban communal.

B1 - La structure des effectifs

EFFECTIFS AU 31/12/2022		
CATEGORIES	STATUT	NOMBRE D'AGENTS
A	Titulaires	10
	Contractuels	1
	Ensemble	11
B	Titulaires	15
	Contractuels	4
	Ensemble	19
C	Titulaires	68
	Contractuels	20
	Ensemble	88
Apprenti		1
Soit un total de 119 agents		

B2 - Les dépenses de personnel

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution de la masse salariale des années 2016 à 2022, les prévisions pour 2023, ainsi que les effectifs du personnel et leur évolution pour ces années. Le tableau ci-dessous comprend également les remboursements des traitements pour les contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion :

ANNEES	MASSE SALARIALE	EVOLUTION	Nombre total d'agents	Nombre d'agents à temps complet	Agents à temps partiel ou non complet		Nombre total d'équivalent à temps plein
					Nombre d'agents	Equivalents temps plein	
2016	4.829.493,93 €	0,69 %	135 dont	81	54	29	110
2017	4.748.407,01 €	-1,67 %	126 dont	81	45	26	107
2018	4.730.502,20 €	-0,37 %	129 dont	82	47	26	108
2019	4.792.062,81 €	+1,30 %	123 dont	83	40	23	106
2020	4.888.377,04 €	+2,00 %	123 dont	83	40	23	106
2021	4.961.310,97 €	+1,49 %	126 dont	80	46	28	108
2022	5.174.998,00 €	+ 1,46 %	119 dont	76	43	27	103
2023	5.350.000,00 €	+ 3,38 %	119 dont	78	41	26	104

Pour l'année 2023, les éléments de rémunération qui figurent dans le budget primitif de cette année tiennent compte de l'ensemble du personnel rémunéré directement par la ville ainsi que des contractuels mis à disposition par le Centre de Gestion.

LES PRINCIPALES DEPENSES DE PERSONNEL EN 2022

LIBELLE	MONTANT	PART DE LA MASSE SALARIALE
Traitement indiciaire	2.209.932,91 €	42,70 %
Nouvelle Bonification Indiciaire	24.558,65 €	0,47 %
Régime Indemnitaires	573.955,92 €	11,09 %
Heures supplémentaires/complémentaires	87.939,73 €	1,70 %
Avantages en nature	4.760,11 €	0,09 %
Charges	1.975.317,99 €	38,17 %
Autres	298.532,69 €	5,78 %
TOTAL	5.174.998,00 €	100 %

B3 – La durée effective du travail

Dans le cadre de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, publiée au Journal officiel le 7 août 2019, les collectivités sont tenues de respecter la durée annuelle de travail, fixée légalement à 1607 heures. La Ville avait engagé, en début d'année 2020, une réflexion sur le temps de travail et ainsi permettre d'actualiser l'accord sur le temps de travail du 12 décembre 2001.

La loi précitée impose à l'ensemble des collectivités de se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur en matière de temps de travail dans un délai d'un an à compter du renouvellement des assemblées délibérantes. La Ville de RIEDISHEIM a ainsi délibéré sur le nouveau règlement du temps de travail le 24 juin 2021, pour une mise en œuvre opérationnelle le 1^{er} janvier 2022.

Suite à l'accompagnement avec le Cabinet K.P.M.G. et en collaboration avec les responsables de service et les agents de la Ville, le nouveau règlement du temps de travail a ainsi pris effet au 1^{er} janvier 2022. Depuis cette date, trois régimes ont été mis en place pour les agents de la Ville :

- Le régime commun sur un temps de travail de 36 heures hebdomadaires pour les agents de catégorie C et au choix pour les encadrants de catégorie B et C
- La franchise d'heures, au choix pour les encadrants de catégories A, B et C, et les encadrants de catégorie A
- Le forfait jours au choix pour les encadrants et cadres de catégorie A

La collectivité s'est engagée à dresser un bilan de l'application du nouveau règlement du temps de travail après 12 mois de mise en place.

B3b – L'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel

GRADE	RECRUTEMENTS (Nombre de postes)	DATE
Directeur de cabinet du Maire	1	En attente
ATSEM ou agent de service en fonction des remplacements à assurer	-	Ponctuellement
Renfort service ressources humaines	1	Mi-temps pour 3 mois
Recrutement 3 ^{ème} agent service ressources humaines (mutation non remplacée depuis le 1 ^{er} janvier 2022)	1	Le 16 mars 2023
Stagiaire en psychologie du travail au service des ressources humaines	1	6 mois à compter du 13 février 2023
Renfort service communication	1	1 ^{er} trimestre 2023
Remplacements agents partis par voie de mutation : espaces verts (2), police municipale (1), environnement (1), finances (1)	5	En cours

- Départs en retraite actés en 2023 :

- Un agent du service des espaces verts (agent de maîtrise principal) au 1^{er} janvier 2023
- Un agent chargé de l'entretien des bâtiments communaux, école et Cité Hof (adjoint technique) au 1^{er} avril 2023

Compte tenu de l'état des effectifs actuels et des fluctuations énoncées, un montant total de 5.350.000.- € a été inscrit au budget primitif de 2023, qui pourrait sans doute être revu en fonction de la situation des agents de la Ville (remplacements pour congés de maladie, accident, mutation, etc...).

A l'identique de l'accompagnement pour le service Communication en 2021 avec le Centre de Gestion du Haut-Rhin et son service de Conseil en Organisation et Santé au Travail, la Ville a

poursuivi, au cours de l'année 2022, avec cet organisme la démarche d'un accompagnement pour le service des ressources humaines.

Plusieurs réunions et ateliers de travail ont été organisés, une enquête a également été lancée auprès de l'ensemble du personnel de la Ville pour permettre d'identifier le ressenti des agents sur chaque axe RH, d'identifier les points forts et les points à améliorer, et identifier les attentes des agents.

80 questionnaires ont été retournés anonymement, soit 67 agents et 13 encadrants. Les questionnaires ont été analysés par le Centre de Gestion qui a fait part à la collectivité des résultats de cette enquête, qui permet de mieux comprendre les besoins de la collectivité et ainsi faire évoluer nos pratiques.

Dans le cadre de cet accompagnement, une stagiaire en psychologie du travail sera recrutée au service des ressources humaines pour une période de 6 mois à compter de la mi-février 2023, stagiaire qui se verra confier ce bilan du temps de travail à réaliser. L'élaboration d'un livret d'accueil sera également à l'ordre du jour de son projet de stage.

Les élections professionnelles ont été organisées le 8 décembre 2022 pour élire les représentants du personnel dans la nouvelle instance paritaire, le Comité Social Territorial, issu de la fonction du Comité Technique et du C.H.S.C.T. La première réunion d'installation a été programmée au 22 février 2023.

Au courant de l'année 2023 sera opéré le réexamen du montant de l'IFSE pour les agents de la Ville, le RIFSEEP ayant été mis en place par délibération du Conseil municipal et effectif au 1^{er} janvier 2020 et les textes stipulent que les montants attribués sont réexaminés :

- En cas de changement de fonctions
- Au minimum tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent
- En cas de changement de grade à la suite d'une promotion

Etat des indemnités des élus 2022

Les articles 92 et 93 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent aux communes, aux EPCI à fiscalité propre, aux départements et aux régions d'établir un état annuel regroupant l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par leurs élus au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en son sein ainsi qu'au titre des fonctions exercées au niveau de tout syndicat et sociétés d'économie mixtes locales où ils les représentent.

NOM USUEL	PRENOM	INDEMNITES	INDEMNITES AUTRES ORGANISMES		
		versées par la Ville de Riedisheim Total brut annuel	Nom de l'organisme	Montant annuel brut versé	
AMM	Aurélien	10 234,02	SCIN	0,00	10 234,02
BOHN	Patricia	2 792,40			2 792,40
BORDMANN	Eliane	10 234,02			10 234,02
BOUEDO	Jeanne	10 234,02			10 234,02
D'ARANDA	Brigitte	2 792,40			2 792,40
DELUNSCH	Patrick	10 234,02	SCIN	0,00	10 234,02
DELUNSCH	Pauline	2 792,40			2 792,40
FEISSEL	Catherine	10 234,02	SIFAM	6 648,54	16 882,56
GAUTHIER	Philippe	2 792,40			2 792,40
GODBILLON	Isabelle	10 234,02			10 234,02
GARCHET	Céline	2 792,40			2 792,40
GRANDJEAN	Pascal	2 792,40			2 792,40
GREILSAMMER	Gérard	10 234,02			10 234,02
KHIDER	Ali	2 792,40			2 792,40
KRITTER	Pascal	2 792,40			2 792,40
LANG	David	2 792,40			2 792,40
LEMIEUX	Thomas	2 792,40			2 792,40
RICHARD	Loïc	25 592,16	SCIN	0,00	25 592,16
STENTZ	Isabelle	10 234,02			10 234,02
VAGNON	Jacques	10 234,02			10 234,02
VUAILLE	Audrey	2 792,40			2 792,40

Informations complémentaires de ressources humaines

Pour rappel, le logiciel de gestion des temps de la Société HOROQUARTZ, mis en place depuis le 1^{er} septembre 2018 pour la partie « badgeage », avait évolué, au 1^{er} janvier 2019, avec la prise en compte, dans les compteurs, des absences et des congés. Il avait été étendu, pour une période de test, depuis le 1^{er} novembre 2020 pour les ATSEMS et les agents de service, avec une poursuite en réel au 1^{er} janvier 2021.

Ce logiciel a à nouveau évolué par la prise en compte des paramétrages pour le nouveau temps de travail mis en place à compter du 1^{er} janvier 2022, avec les deux nouveaux régimes pour les responsables de service et les cadres A, à savoir le forfait jours et la franchise d'heures, le régime commun pour les agents sur la base de 36 heures hebdomadaires a également été paramétré.

La mise en place du label Marianne avait été engagée par la Ville courant 2018 et s'est poursuivie en 2021 avec l'audit de contrôle effectué par l'évaluateur afin de consolider le référentiel en place et anticiper le référentiel Service Public +.

Un accompagnement s'est poursuivi tout au long du 1^{er} semestre 2021 avec le Cabinet K.P.M.G., et en collaboration avec les responsables de service et les agents de la Ville pour réfléchir sur les nouvelles règles du temps de travail, qui ont permis d'aboutir à la rédaction et à l'adoption du nouveau règlement du temps de travail, qui a pris effet au 1^{er} janvier 2022.

LES MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2022

GRADE	DEPARTS EN RETRAITE	DATE
Brigadier-chef principal	1	1 ^{er} janvier 2022
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, Etat-Civil	1	1 ^{er} janvier 2022
Attaché, Urbanisme	1	1 ^{er} juin 2022
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, maçon	1	1 ^{er} juillet 2022
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, serrurier	1	1 ^{er} août 2022
Attaché, marchés publics	1	1 ^{er} septembre 2022
Adjoint d'animation	1	1 ^{er} octobre 2022
Technicien, B.E.B	1	1 ^{er} décembre 2022
TOTAL	8	

GRADE	DEPARTS POUR MUTATION	DATE
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, Aronde	1	1 ^{er} avril 2022
Adjoint administratif Communication	1	1 ^{er} mai 2022
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe, Archives	1	16 mai 2022
TOTAL	3	

GRADE	DEPARTS POUR DETACHEMENT	DATE
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, R.H.	1	1 ^{er} janvier 2022
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe, R.H.	1	1 ^{er} juillet 2022
TOTAL	2	

GRADE	DEPARTS (Diverses raisons)	DATE
Adjoint technique, espaces verts	Démission	31 janvier 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Démission	26 janvier 2022
Adjoint administratif, SAJES	Fin de contrat	1 ^{er} avril 2022
Vacataire distribution des revues	Démission	26 juillet 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Démission	6 juillet 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Démission	30 août 2022
Directeur de cabinet	Démission	1 ^{er} septembre 2022
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe, SAJES	Rupture conventionnelle	1 ^{er} septembre 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Disponibilité	1 ^{er} novembre 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Démission	24 novembre 2022
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	Décès	26 novembre 2022
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	Disponibilité	1 ^{er} décembre 2022
Adjoint technique, ménage	Arrêt contrat	31 décembre 2022
TOTAL	14	

GRADE	RECRUTEMENT DE CONTRACTUELS (Nouveaux contrats ou prolongations)	DATE DE DEBUT EN 2022	DATE DE FIN EN 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	04.01.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	11.05.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	07.11.2022	24.11.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	15.09.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	03.10.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Nouveau contrat	06.12.2022	31.12.2022
Attaché, SAJES	Nouveau contrat	01.03.2022	31.12.2022
Directeur de cabinet	Nouveau contrat	01.03.2022	31.08.2022
Adjoint technique, espaces verts	Nouveau contrat	01.07.2022	31.08.2022
Adjoint technique, serrurier	Nouveau contrat	01.12.2022	31.12.2022
Adjoint technique, espaces verts	Nouveau contrat	12.09.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Nouveau contrat	20.05.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Nouveau contrat	07.11.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Nouveau contrat	24.11.2022	31.12.2022
Adjoint administratif, Communication	Nouveau contrat	23.05.2022	31.12.2022
Adjoint administratif, Communication	Nouveau contrat	13.06.2022	31.12.2022

Adjoint administratif, SAJES	Nouveau contrat	13.06.2022	31.08.2022
Adjoint administratif, SAJES	Nouveau contrat	01.12.2022	31.12.2022
Adjoint administratif, Archives	Nouveau contrat	01.07.2022	31.12.2022
Adjoint technique, saisonnier espaces verts	Saisonnier	04.04.2022	31.10.2022
Adjoint technique, saisonnier espaces verts			
Job été espaces verts	Job été	01.07.2022	31.07.2022
Job été espaces verts	Job été	01.07.2022	31.07.2022
Agent social, CCAS	Prolongation	01.01.2022	02.03.2022
Adjoint administratif, Accueil	Prolongation	01.01.2022	13.03.2022
Adjoint administratif, service Juridique	Prolongation	01.01.2022	17.05.2022
Adjoint administratif, Communication	Prolongation	01.01.2022	31.03.2022
Adjoint administratif à mi-temps, R.H.	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
Adjoint technique, espaces verts	Prolongation	01.01.2022	31.01.2022
Adjoint technique, chauffagiste	Prolongation	01.01.2022	31.03.2022
Adjoint technique ménage	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
Adjoint technique, ménage	Prolongation	03.01.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.01.2022	07.07.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.01.2022	07.07.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.01.2022	30.08.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.01.2022	31.08.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.01.2022	31.12.2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Prolongation	01.04.2022	31.12.2022
Technicien, Urbanisme	Prolongation	01.01.2022	31.08.2022
Technicien, informatique	Prolongation	01.01.2022	31.08.2022
TOTAL	43		

GRADE	RECRUTEMENT PAR MUTATION/DETACHEMENT/ STAGIAIRISATION DIRECTE	DATE
Brigadier-chef principal	Mutation	1 ^{er} mai 2022
Brigadier-chef principal	Mutation	1 ^{er} juillet 2022
Brigadier-chef principal	Mutation	25 septembre 2022
Rédacteur, Aronde	Mutation	3 juin 2022
Rédacteur principal de 2 ^{ème} classe	Mutation	1 ^{er} septembre 2022
Adjoint technique, espaces verts	Mutation	1 ^{er} juin 2022
Technicien principal de 1 ^{ère} classe, BEB	Mutation	1 ^{er} juin 2022

Attaché, marchés publics	Détachement	1 ^{er} septembre 2022
ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	Stagiairisation	31 août 2022
Apprenti	Apprenti	5 septembre 2022
TOTAL	10	

GRADE	AGENTS EN DISPONIBILITE POUR CONVENANCES PERSONNELLES	DATE DE FIN DE DISPONIBILITE EN COURS
Adjoint technique espaces verts (demande de réintégration)	1	Maintien en disponibilité à compter du 15 février 2020
Adjoint administratif service communication	1	20 juin 2023
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe du SAJES	1	1 ^{er} juin 2023
Adjoint technique service voirie (demande de réintégration)	1	Maintien en disponibilité à compter du 20 avril 2021
Adjoint technique ménage école	1	1 ^{er} septembre 2023
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	1	31 août 2023
Assistant socio-éducatif de 2 ^{ème} classe, CCAS	1	30 août 2023
Adjoint technique ménage école	1	31 janvier 2022
Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe, Juridique	1	1 ^{er} décembre 2023
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe, espaces verts	1	31 mai 2023
Attaché principal, Démocratie participative	1	Du 18.07.2022 au 05.08.2022
TOTAL	11	10 renouvellements et 1 courte période

Au courant de l'année 2022, la Ville a dû faire face à des départs de collaborateurs, dans le cadre de mutations ou de retraites, qui ont entraîné des situations compliquées dans certains services car ils n'ont pas toujours pu être remplacés immédiatement dans leurs fonctions et la charge de travail est restée importante dans ces services.

Par ailleurs, le Directeur de Cabinet, recruté le 1^{er} mars 2022, a quitté ses fonctions à la Ville le 1^{er} septembre 2022 pour retrouver des fonctions identiques à celles précédemment exercées.

Il est à noter que les agents de service à temps non complet, de même que les A.T.S.E.M.S. contractuelles de la Ville assurent de manière régulière des heures complémentaires pour pallier les absences des agents en congé de maladie et/ou en congés, ou lors de modifications dans le temps de travail des A.T.S.E.M.S.

Certaines dépenses supplémentaires ont eu un impact sur les frais de personnel, outre les recrutements cités ci-devant, entre autres les nominations après concours ou examens, les avancements d'échelon et de grade, le versement des primes aux médaillés et de départ à la retraite ou les revalorisations du régime indemnitaire de collaborateurs, mais également entre autres :

- Le tuilage effectué au service de l'urbanisme du 1^{er} janvier au 31 mai 2022 dans le cadre du départ en retraite de la responsable de ce service
- Prolongation du renfort à mi-temps du service des Ressources Humaines sur l'année 2022
- Renfort du service Communication et du SAJES
- Augmentation du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet 2022
- Recrutement d'un apprenti à partir de septembre 2022
- Le versement de l'indemnité de rupture conventionnelle pour un agent, qui entraîne le versement des allocations de retour à l'emploi
- L'indemnité « inflation » versée en janvier 2022, d'un montant de 100.- € par agent, pour 73 agents

Les avantages nature en 2022		
LIBELLE AVANTAGE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	MONTANT
Nourriture	1	670,00 €
Logement	2	3.054,03 €
Véhicule	1	1.036,08 €
TOTAL	4	4.760,11 €

LES HEURES SUPPLEMENTAIRES

LIBELLE HEURES	ANNEE 2020		ANNEE 2021		ANNEE 2022	
	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT	NOMBRE D'HEURES	MONTANT
Heures complémentaires personnel titulaire à temps partiel	1 730 h 25	19.053,21 €	2 344 h 00	25.562,03 €	2 180 h 18	24.423,80 €
Heures supplémentaires (moins de 14 h)	1 548 h 50	25.792,23 €	2 122 h 25	35.969,76 €	1 687 h 65	28.500,38 €
Heures supplémentaires (plus de 14 h)	703 h 75	11.997,31 €	1 004 h 25	17.159,11 €	964 h 50	16.730,30 €
Heures supplémentaires (nuit)	172 h 25	5.795,46 €	287 h 75	10.138,30 €	75 h 75	2.712,54 €
Heures supplémentaires (dimanche, jour férié)	562 h 50	14.673,66 €	429 h 00	11.903,82 €	556 h 00	15.572,71 €
TOTAL GENERAL	4 717 h 25	77.311,97 €	6 187 h 25	100.733,02 €	5 464 h 08	87.939,73 €

LES JOURS D'ABSENCE POUR MALADIE ET AUTRES

TYPE D'ABSENCE	ANNEE 2020		ANNEE 2021		ANNEE 2022	
	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE JOURS D'ABSENCE
Maladie ordinaire agents CNRACL	36	1 350	20	1 566	49	1 616
Maladie ordinaire agents IRCANTEC	23	1 023	24	1 155	29	625
<i>SOUS TOTAL</i>		<i>2 373</i>		<i>2 721</i>		<i>2 241</i>
Accident du travail arrêt long					3	807
Accident du travail arrêt court (1-21j)					4	34
Accident du travail sans arrêt					17	0
<i>Total accident de travail</i>	<i>6</i>	<i>185</i>	<i>4</i>	<i>614</i>	<i>24</i>	<i>841</i>
Maladie professionnelle	-	-	2	654	2	730
Longue maladie tous agents	1	365	0	0	0	0
Congé de longue durée tous agents	0	0	0	0	1	365
Congé de grave maladie tous agents	0	0	0	0	1	365
Enfant malade tous agents	2	7	17	33	16	44,5
Temps partiel thérapeutique	2	279	3	231	1	122
Congé de maternité	1	50	3	413	0	0
TOTAL GENERAL		3259		4 666		4 892,50
Taux d'absentéisme maladie ordinaire		10,03 %		11,31 %		9,54 %
Taux d'absentéisme tous types d'absence		13,78 %		19,39 %		20,05 %

La formation du personnel		
TOUS TYPES DE FORMATIONS CNFPT OU AUTRES ORGANISMES ET EN INTERNE	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS DE FORMATION
ANNEE 2016	44	154
ANNEE 2017	66	268
ANNEE 2018	52	226
ANNEE 2019	103	175
ANNEE 2020 (formations fortement réduites du fait de la crise sanitaire et organisées souvent en distanciel)	26	75
ANNEE 2021 également perturbée pour les formations (réalisées en présentiel et en distanciel)	29	91
ANNEE 2022	50	245,5
<p><u>Et d'autre part :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de la démarche d'accompagnement du service des ressources humaines par le Centre de Gestion, avec le service de Conseil en Organisation et Santé au travail – Psychologue du Travail - COPIL le 6 mai 2022 sur les Lignes Directrices de Gestion - Séminaire Elus et Chefs de service le 7 octobre 2022 <p><u>Les principales formations organisées en intra :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation « gestion des conflits », 3 jours en juin 2022 Formation/assistance pour les nouveaux agents au logiciel de gestion des temps Horoquartz le 28 octobre 2022 le matin, et l'après-midi approfondissement des connaissances pour les responsables de service 		

La mise en place du Compte Epargne Temps au sein de la Ville a fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal, lors de la séance du 19 mai 2016, avec effet au 1^{er} décembre 2016 :

LE COMPTE EPARGNE TEMPS			
Jours indemnisés et/ou convertis RAFP (retraite) en 2022			
CATEGORIE D'EMPLOI	NOMBRE D'AGENTS	NOMBRE DE JOURS	MONTANT INDEMNISE en 2022
A	8	221 jours	29.835,00 €
B	3	85 jours	7.650,00 €
C	3	72 jours	5.400 €
Jours convertis RAFP	-	-	-
TOTAL	14	378 jours	42.885,00 €

Mise en place de l'indemnité kilométrique VELO (à partir du 16 juillet 2018)		
Années / Nombre d'agents concernés	Nombre de kilomètres parcourus	Montant versé (0,25 €/km)
2018/8 agents	2 984,97 kms	746,25 €
2019/8 agents	3 933,04 kms	983,30 €
2020/7 agents	1 808,85 kms	452,25 €
2021/5 agents	1 687,22 kms	421,81 €
2022/7 agents	2 932,16 kms	755,64 €

Prise en charge partielle des titres d'abonnement du trajet domicile-travail des agents	
Années/Nombre d'agents concernés	Montant versé
2018 (10 agents)	2 472,70 €
2019 (10 agents)	2 895,55 €
2020 (7 agents)	1 592,45 €
2021 (8 agents)	1 378,30 €
2022 (7 agents)	1 047,91 €

D'autre part, l'assistant de prévention a fourni, en mars 2022, une nouvelle dotation de 5 masques noir lavables à l'ensemble du personnel.

L'ensemble du personnel de la Ville a été informé, par note de service du 3 janvier 2022, que les ministres de la Santé et de l'Education Nationale ont précisé les nouvelles mesures d'isolement et le protocole à l'école. Des mesures qui s'ajoutent aux nouvelles règles liées à la pandémie et à la vague Omicron applicables dès lundi 3 janvier 2022 :

- Le recours au télétravail devient « obligatoire » quand cela est possible, pour une durée de trois semaines à compter de la date précitée

- Le rappel des mesures de protection des agents (port du masque renforcé, respect de la distanciation physique d'un mètre à l'intérieur et à l'extérieur, aération des locaux de travail au moins 10 mns toutes les heures, lavage des mains régulièrement)
- Les moments de convivialité dans le cadre professionnel sont suspendus, les réunions professionnelles qui se déroulent en présentiel sont à organiser dans le strict respect des gestes barrières
- Les nouvelles règles d'isolement à respecter en fonction du schéma vaccinal complet ou incomplet si le test est positif ou en cas de cas contact
- Le logiciel de gestion des temps Horoquartz a de ce fait évolué pour prendre en compte les diverses dispositions en la matière et les compteurs correspondants ont été créés :

LE TELETRAVAIL en 2022		
LIBELLE TELETRAVAIL (dans le logiciel de gestion des temps Horoquartz)	NOMBRE D'AGENTS CONCERNES	NOMBRE DE JOURS CUMULES DES AGENTS
Télétravail ponctuel	5 agents	43 jours
Télétravail régulier	30 agents	229 jours
TOTAL		272 jours